

LES VŒUX DU MAIRE

Chers Chauzonnaises et Chauzonnaïis,

Le 17 mars 2020, la Covid-19 s'invitait dans nos foyers perturbant nos vies avec la crainte du virus à laquelle s'étaient ajoutés confinement et l'ennui qui l'accompagne.

La crise sanitaire perdure avec une cinquième vague et un nouveau variant annoncé comme étant plus contagieux.

Le « repas des anciens », qui devait avoir lieu le 14 décembre dernier, a dû être annulé. En contrepartie, les personnes inscrites au repas ont reçu en mairie un panier repas. Certaines personnes nous ont informés qu'elles souhaitaient que leur repas soit offert à l'aide alimentaire, ce qui a été fait.

La situation est loin d'être réglée et nous devons rester vigilants et respecter les gestes barrière.

Une fois encore, afin de respecter les règles imposées et de vous et nous protéger, la traditionnelle rencontre des vœux du Maire avec partage de la galette des rois est annulée.

A l'aube de cette nouvelle année et malgré ce contexte peu réjouissant, votre maire et son équipe municipale qui, par son implication et son soutien m'aide à maintenir la dynamique à laquelle je me suis engagé pour notre commune, vous présentent leurs meilleurs vœux de paix, de santé et de bonheur pour 2022.

Gardons espoir que cette nouvelle année sera meilleure pour tous.

Je salue également ici les responsables et bénévoles des associations de notre commune qui, tout au long de l'année, apportent dynamisme et distraction aux habitants.

Prenez soin de vous et de vos proches.

Si cette pandémie le permet, j'aurai grand plaisir à vous rencontrer lors de prochaines manifestations et mon souhait le plus cher pour cette nouvelle année est, comme dit le proverbe, « que si nous ne sommes pas plus, que nous ne soyons pas moins ».



TRAVAUX

Enfouissements au cœur du village

Les travaux d'enfouissement des réseaux secs et humides dans le centre du village sont terminés. Seule la partie pavage est à finaliser (problème d'approvisionnement en pavés de l'entreprise déléguée). La Place Centrale et la rue des Fournils seront goudronnées une fois le pavage réalisé.

Nous vous remercions pour la patience dont vous avez fait preuve.

Eglise

La grue en vue de débiter les travaux de réfection de la toiture haute de l'église doit être installée le 13 ou le 14 janvier 2022. L'installation des échafaudages sera effectuée la semaine suivante. Les travaux ont déjà commencé sur les toitures basses.

Comme nous vous l'avions indiqué dans les précédents Tchaouvel, pour des raisons de sécurité, l'église restera fermée pendant toute la durée des travaux. Les cérémonies auront lieu à Ruoms.

Columbarium



12 nouvelles cases ont été ajoutées au columbarium pour accueillir les urnes cinéraires.

Coupures d'électricité les mardis 18 et 25 janvier 2022

Pour répondre aux besoins de sa clientèle, Enedis a prévu de réaliser sur le réseau de distribution des **travaux qui entraîneront une coupure d'électricité les 18 et 25 janvier prochains.**

Pour **protéger au mieux vos appareils sensibles**, il est recommandé de **les débrancher avant l'heure de début de coupure indiquée et de ne les rebrancher qu'une fois le courant rétabli.**

Coupure le mardi 18 janvier 2022 de 08h50 à 12h00 :

Quartiers ou lieux-dits :

10, 15 Chemin de la Font

35, 45, 30 rue des Fournils

35 place des Arceaux

5, 4, 10, 20, 30, 40, 50 rue de la Placette

Route des Blâches

55 impasse des Cèdres

30 montée du Treillas

85, 95, 80, 120 rue de la Calade

85, 95, 10, 70, 90, 92 rue du Trou

Coupure le mardi 25 janvier 2022 de 08h00 à 12h30 :

Quartiers ou lieux-dits :

chemin des Grandes Terres

175, 225, 235, 285, 315, 150, 180, 300 route du Boulodrome

25, 85, 175, 225, 70, 190, 80A, 65A, 80D, 80C, 80B chemin de Chapouillere

215, 235, 305, 315, 140, 200, 300, 310, 225A, 225B, 235B ancien chemin d'Uzer

265, 295, 437, 260, 360, 370 chemin Ferrat

Place du Coulet

45, 85, 30, 60, 80 impasse de la Grand'Vigne

ILLUMINATIONS DE NOEL



Comme chaque année, des Chauzonnais nous ont enchantés avec les illuminations dont ils ont paré leur maison. Quel plaisir des yeux !
Nous les en remercions chaleureusement.

Un concours d'illumination de maison l'an prochain ?
Qu'en pensez-vous ?

PREVENTION

Prévention et information sur les risques d'intoxication au monoxyde de carbone

En période hivernale, les risques d'intoxication au monoxyde de carbone (CO) augmentent, en lien avec l'utilisation des appareils de chauffage. Chaque année, ce gaz toxique est responsable d'une centaine de décès en France. Invisible, inodore et non irritant le monoxyde de carbone est indétectable. Pour limiter les risques d'intoxication, il convient d'adopter les bons gestes :

- Avant l'hiver, faites systématiquement vérifier et entretenir les installations de chauffage et de production d'eau chaude, ainsi que les conduits de fumée (ramonage mécanique) par un professionnel qualifié dans votre résidence principale et secondaire le cas échéant ;
- Aérer au moins 10 minutes par jour votre logement, même s'il fait froid ;
- Maintenez les systèmes de ventilation en bon état de fonctionnement et n'obstruez jamais les entrées et sorties d'air ;
- Respectez systématiquement les consignes des appareils à combustion indiquées par le fabricant : ne jamais faire fonctionner les chauffages d'appoint en continu ;

- Placer les groupes électrogènes à l'extérieur des bâtiments ; ne jamais utiliser pour se chauffer des appareils non destinés à cet usage : cuisinières, brasero, barbecue, etc.

Informations du ministère de l'Intérieur et du ministère des Solidarités et de la santé

Des détecteurs de monoxyde de carbone sont vendus pour une somme modique dans les magasins de bricolage.

Communiqué de presse de l'Agence Régionale de Santé (ARS) Auvergne Rhône-Alpes du 17 décembre 2021

Le bon usage des services d'urgences

Dans le contexte actuel de forte circulation de la Covid-19 et d'autres pathologies hivernales, l'ARS souhaite rappeler à l'ensemble des habitants qu'il est **nécessaire d'appeler le 15 avant de se rendre dans un service d'urgences**.

Les régulateurs du 15 pourront vous proposer une orientation adaptée à votre état de santé. A savoir :

- Un médecin pour les conseils médicaux nécessaires ;
- Un médecin de garde avec programmation d'une visite à domicile ;
- Service d'urgence en organisant l'intervention d'une équipe adaptée ;

Les médecins de garde sont répartis selon les secteurs géographiques suivants :

- Maison médicale de garde d'Aubenas
- Centre de consultation de Lamastre
- Centre de consultation de St Agrève
- Centre de consultation du Cheylard

L'appel au 15 vous permettra d'obtenir un créneau de consultation en fonction de votre secteur géographique.

ENVIRONNEMENT

Ordures ménagères et tri sélectif



Avec la modification des tambours des bacs OM sur les 4 points d'apport volontaire (PAV), vous avez pu constater que les « déposes sauvages » ont grandement diminué.

Un grand bac plus contenant (4 m³) a été installé route des Gras.

Rappelons que les sacs de tri doivent être vidés, qu'ils soient noirs, bleus, verts, jaunes ou transparents.

La non observation de cette consigne alourdit la facture.

ATTENTION : le papier broyé (issu de déchiqueteuses) ne DOIT PAS être déposé dans les bacs jaunes mais dans les bacs d'ordures ménagères (bacs gris).

Déchetterie

La déchetterie de Ruoms est ouverte du lundi au samedi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h.

Vous pouvez les contacter par téléphone au 04.75.39.06.99.

Pour les déchets verts : du mardi au samedi de 8h30 à 12h30.

Broyat en libre-service

Les particuliers peuvent venir récupérer du broyat prêt à l'emploi sur les plateformes de déchets verts de Ruoms et Vallon Pont d'Arc, et c'est gratuit ! Pensez à vous munir de vos outils et de vos contenants pour le transporter.

Oui Pub

Le Sictoba a été retenu parmi 15 territoires de France pour expérimenter pendant 3 ans le « Oui Pub », nous sommes donc concernés !

Concrètement, même si nous n'en connaissons pas les modalités de mise en œuvre, le « Oui Pub » est la démarche inverse du stop pub : seules les boîtes aux lettres munies d'un OUI PUB recevront des imprimés publicitaires.

Par ailleurs, Vincent Tourre (technicien de la communauté de communes) et Jean-Claude Delon ont assisté au comité de pilotage sur le PLPDMA du Sictoba (actions de sensibilisation / réduction des déchets pour les 4 prochaines années), et une grande part des actions proposées dépendent de l'engagement des communautés de communes. Ces actions nécessitant un engagement financier et des moyens humains, il semble important de se pencher sur ce sujet rapidement en début d'année pour définir les priorités et le niveau d'engagement de notre CDC, avant une rencontre entre techniciens des CDC concernées.

Comme annoncé hier par Madame Barbara Pompili, ministre de la Transition écologique, le SICTOBA fait partie des 15 collectivités en France retenues pour participer à l'expérimentation du « OUI PUB ».

Il n'y aura plus de distribution de publicités sur notre territoire, sauf pour les habitants ayant l'étiquette « OUI PUB ».sur leur boîte aux lettres.

ASSOCIATIONS

Remplacement des panneaux d'affichage.



Deux nouveaux panneaux d'affichage ont été installés pour vous permettent d'informer et d'être informés des actions et manifestations locales.

En photo, celui situé au niveau du parking des Blâches à l'entrée du village. Affichage à l'aide de ruban adhésif (pas de punaises).

Le second panneau a été installé au niveau de la mairie.

Comité des fêtes



Le Comité des fêtes a organisé dans le village une grande fête d'Halloween qui a connu un franc succès.

Merci aux bénévoles qui ont permis de profiter d'un moment de convivialité en ces temps perturbés.

Les enfants s'y étaient préparés et bouillaient d'impatience de faire le tour des maisons pour récolter des friandises.

Les Chaudonnes

Depuis octobre, l'association des Chaudonnes propose des ateliers cuisine. Plus d'informations sur le site de la commune ou par téléphone au 06 88 73 83 85.

CASTAGNADE



La castagnade a rassemblé de nombreux Chauzonnais ravis de se retrouver enfin pour un moment de partage.

La castagnade annuelle du 30 octobre 2021

COTE NATURE

Lutte contre le frelon asiatique

Dans le cadre de la politique territoriale de lutte contre le Frelon Asiatique, la Communauté de Communes des Gorges de l'Ardèche a décidé de prendre en charge 50% du financement des interventions sur le territoire. La commune a voté la prise en charge des 50% restants sur les actions de destructions des nids localisés dans notre périmètre.

Cette prise en charge financière tout en étant un service rendu aux habitants, permet de lutter plus efficacement contre la prolifération de ce nuisible qui impacte particulièrement les apiculteurs.

Dans l'organisation sud Ardèche, les EPCI sont positionnés en coordinateurs, aussi la CCGA a signé une convention de coopération avec le Groupement de Défense Sanitaire des abeilles de l'Ardèche (GDSA07).

Le GDSA07 est une association à but non lucratif qui fédère une grande partie des apiculteurs ardéchois, environ 90% des apiculteurs amateurs et une part importante des pluriactifs et professionnels.

Plan d'actions pour l'eau et les rivières du bassin versant de l'Ardèche

Au printemps 2022, l'EPTB (Etablissement Public Territorial du Bassin versant de l'Ardèche) va reconduire et étendre à l'ensemble du bassin une offre de fourniture en matériels d'économie d'eau et de stockage des eaux de pluie à prix réduit à destination des particuliers et collectivités. Des événements seront également organisés pour sensibiliser le grand public aux économies d'eau.

L'EPTB Ardèche couvre aujourd'hui la totalité du bassin versant de la rivière Ardèche, c'est à dire le territoire où toutes les eaux s'écoulent vers la même rivière : l'Ardèche (qui elle-même se jette dans le Rhône).

« Le changement climatique est aujourd'hui une réalité. Chacun en perçoit les effets sur l'intensification des vagues de chaleur. Mais les conséquences sur notre quotidien sont multiples et leurs effets à long terme parfois difficilement perceptibles. La démarche prospective « Ardèche 2050 » engagée par l'EPTB du Bassin versant de l'Ardèche et la Commission Locale de l'eau vive vise à en mesurer les impacts actuels et à venir sur nos ressources en eau, nos rivières, les êtres vivants et activités qui en dépendent. L'objectif est ensuite de construire collectivement une stratégie d'adaptation et un programme d'actions pour un territoire plus résilient. »

Extrait de la brochure de l'EPTB du Bassin versant de l'Ardèche

Pour en savoir plus : www.ardeche-eau.fr

Protection de l'aigle de Bonelli



Certains croient peut-être l'apercevoir en haut d'une falaise en amont ou en aval du Pont d'Arc, mais est-ce vraiment lui ou un milan royal, un corbeau noir ou encore une buse ?

Majestueux avec son 1,60 m d'envergure, ses teintes blanc/gris, son dos brun et sa tache blanche sur les épaules, il est compliqué à voir car l'Ardèche ne compte actuellement que 7 aigles : 2 couples dans les gorges, plus un nouveau-né fin mars 2021. Un autre duo, arrivé en 2019, s'est installé sur le secteur voisin de Labeaume, site inutilisé depuis 1978.

Rapace le plus menacé de France, il est important pour lui d'éviter les malveillances, l'empoisonnement volontaire, les tirs (et pas que des chasseurs) ou les collisions avec des lignes électriques. Il sait s'adapter à son écosystème mais réagit très mal à un bruit inconnu (drone, hélicoptère, etc.) Il n'y a que 42 couples en France alors qu'il y en avait un peu plus de 20 en 1999. Le travail effectué ces dernières années commence à payer.

Nicolas Bazin, référent au sein du Syndicat de gestion des gorges de l'Ardèche connaît bien ce rapace. Il rappelle que l'aigle possède un statut de protection. Un plan national d'actions lui est réservé et un gros travail de conservation de l'espèce est réalisé. Il a besoin de tranquillité pour la reproduction, de mise en place de zones et de périodes de quiétude.

Nourrissage des chats

En complément des dispositions du code de la santé publique, le Règlement Sanitaire Départemental (RSD) vise toutes les mesures, en particulier d'hygiène, propres à préserver la santé de l'homme. Chaque préfet de département arrête un RSD propre à son département. Le modèle RSD (RSD type) est donné par une circulaire du 9 août 1978. L'article 26 du "RSD type" relatif à la présence d'animaux dans les habitations, leurs dépendances, leurs abords et les locaux communs prévoit notamment qu'il "est interdit d'attirer systématiquement ou de façon habituelle des animaux, notamment les pigeons et les chats, quand cette pratique est une cause d'insalubrité ou de gêne pour le voisinage".

L'article 120 du RSD type relatif aux jets de nourriture aux animaux et à la protection contre les animaux errants, sauvages ou redevenus tels, prévoit qu'il est "interdit de jeter ou déposer des graines ou nourriture en tous lieux publics pour y attirer les animaux errants, sauvages ou redevenus tels.

Si les prescriptions du règlement sanitaire départemental ne sont pas respectées, le maire peut intervenir sur la base de ses pouvoirs de police générale définis à l'article L2212 CGCT en demandant au propriétaire de se conformer aux dispositions fixées par le règlement. En cas de violation du règlement sanitaire départemental, l'article 7 du décret N° 2003-462 sanctionne le contrevenant de la peine d'amende prévue pour les contraventions de 3^e classe, soit **450 €**.

La commune va mener une 3^e campagne de stérilisation des chats errants en partenariat avec 30 millions d'amis pour l'année en cours.

Nous vous demandons une fois encore de ne pas nourrir les chats errants.

Notez également que les chiens doivent être tenus en laisse lorsque vous les promenez. Veillez également à raccourcir leur laisse télescopique lorsque vous croisez d'autres chiens. Tous les toutous n'ont pas obligatoirement aussi bon caractère que le vôtre et une mauvaise réaction est toujours possible. Evitons les ennuis.

Par ailleurs, nous rappelons aux propriétaires de chiens que des « canisettes » ont été installées pour leur permettre de ramasser les déjections canines. Nous vous remercions de préserver la salubrité de nos rues.

COTE CULTURE

Labeaume en musique

SAM 22 JANVIER 17H

LES VANS, CINÉMA VIVANS

DIM 23 JANVIER 17H

RUOMS, CINÉ 07

Ciné-concerts • Films de Buster Keaton

Ensemble Saxbac

SAM 5 MARS 17H

MEYRAS, ESPACE D'ANIMATION (sous réserve)

DIM 6 MARS 17H

LAGORCE, LA CRYPTTE

Pierre et le loup et autres histoires

Concerts-spectacles pour toute la famille

SAM 9 AVRIL 17H

AUBENAS, ÉGLISE

Chants de Pèlerins du XIV^e siècle

Llibre vermell de Montserrat

Choeur d'Oratorio de Lyon et Ensemble

de musique médiévale du CNSMD de Lyon

Production Labeaume en Musiques :

JEUDI 14 AVRIL 20H

PRIVAS, THÉÂTRE

Mozart • Un Enlèvement au Sérail

Spectacle lyrique

Mise en scène M. Lebot-Morin, Orphéon – La Cie Vocale

Rens. prochainement auprès du Théâtre de Privas

VEN 3 AU SAM 18 JUIN 2022

FESTIVAL NOMADE EN ARDÈCHE



Pour plus d'informations et pour réserver vos places :

<https://www.labeaume-festival.org/>

LES NOMS DES RUES (suite)

Continuons notre balade dans les rues de Chauzon.

La Chareyrade était autrefois la rue qui permettait d'aller d'un bout à l'autre du village :

- D'un côté, depuis la construction du pont sur l'Ardèche, on allait vers Pradons et Ruoms
- De l'autre côté, on allait vers Uzer.

Avec la construction de ce pont (1882), de plus en plus souvent, s'est fait ressentir le besoin de traverser le village. Malheureusement, l'itinéraire par la Chareyrade était tortueux et étroit.

Une nouvelle percée du village est alors envisagée (plusieurs délibérations entre 1885 et 1890).

L'irrégularité de la rue Principale Etienne Georges, s'explique donc par sa réalisation en plusieurs étapes et sur trois secteurs entre 1885 et 1890.

Qui était Etienne Georges ?

Etienne Georges est né le 4 avril 1827 à Chauzon. Il fut professeur d'Histoire au Lycée Louis le Grand à Paris, et revint se fixer à Chauzon pour sa retraite. Il fut élu maire en 1881. Il décède le 21 juillet 1883 à l'âge de 56 ans.

Ciné7 à Ruoms



Le 2 décembre 2021, le Ciné7 de Ruoms a été officiellement inauguré en présence de Fabrice Brun, député de l'Ardèche et en musique avec le groupe Les Gaspards.

Le programme du Ciné7 à Ruoms est accessible via le lien suivant :
<http://07-ardeche.com/cinemas/ruoms-cine-sept>

RAPPEL

La salle polyvalente est disponible à la location pour les Chauzonnais et habitants d'autres communes. Les tarifs et le règlement dans son intégralité sont disponibles en mairie et sur le site de la commune (chauzon.fr).

VISITE DU SOUS-PREFET



Le 20 octobre 2021, nous avons reçu la visite du sous-préfet, M. Leverino. Ce fut l'occasion d'évoquer les travaux en cours et à venir sur notre commune.

RALLYE DU BAS VIVARAIS

Les 20 et 21 novembre 2021, les concurrents du Rallye du Bas-Vivarais ont sillonné nos routes. Deux équipages chazonnais étaient au départ, Olivier Bavoux avec Lydia Bavoux sur Honda Civic (voiture 81) et Marion Bavoux avec Christophe Lhuillier sur Peugeot 106 (voiture 89). Ils ont terminé bien placés.



Marion Bavoux avec Christophe Lhuillier



Olivier Bavoux et Lydia Bavoux

Notre maire n'a pas manqué de les encourager

Voici quelques-uns des autres bolides participants



Credit photo Ouhla lui



Crédit photo Ouhla lui



Crédit photo Ouhla lui



Crédit photo Ouhla lui

ENQUETE EMPLOI-CHOMAGE-INACTIVITE

L'Institut national de la statistique et des études économiques (Insee) nous informe qu'une importante enquête statistique sur l'emploi, le chômage et l'inactivité va être réalisée.

« En cette période de crise sanitaire, il est particulièrement important de disposer d'indicateurs nous permettant de connaître l'état de notre économie.

L'enquête se déroulera tout au long de l'année auprès d'un large échantillon de logements tirés aléatoirement sur l'ensemble du territoire. Certains de ces logements se situent dans votre commune. Ces ménages seront interrogés par un enquêteur/enquêtrice de l'Insee, muni/munie d'une carte officielle. Ils sont prévenus individuellement par lettre et informés du nom de l'enquêteur/enquêtrice.

La participation à l'enquête est obligatoire. Les réponses fournies lors des entretiens restent confidentielles, comme la loi en fait la plus stricte obligation, et serviront uniquement à l'établissement de statistiques.

Des informations relatives à l'enquête et à son calendrier sont disponibles sur le site internet de l'Insee à l'adresse <https://particuliers.stat-publique.fr/eec>

Les préfetures, les gendarmeries ainsi que les occupants des logements appartenant à l'échantillon sont également avisés. » Jean-Philippe Grouthier, Directeur Régional

POINT LECTURE

J'ai lu pour vous «La Grande Roue» de Diane Peylin (2018), auteure chazonnaise.

Dans certaines religions du sud de l'Asie (en Inde notamment), la roue est un symbole important. Dans l'hindouisme et le bouddhisme celle-ci indique l'éternel retour de la vie, de la souffrance, de la mort et du destin que nous rencontrons sur notre chemin.

L'auteure nous montre quatre personnages, très différents les uns des autres. Tess, une femme qui a l'air perdue et qui rode, vêtue d'un manteau noir sur une robe rouge, de rue en rue dans une ville qui nous reste inconnue. Emma, une jeune femme à la recherche du grand amour, qui quitte ses parents et qui fait une rencontre essentielle à la fête foraine (oui, elle prendra la grande roue plus tard, mais elle la prendra seule). Elle est l'unique personnage à avoir, au début de chaque chapitre qui parle d'elle, une date, une heure. David qui roule en voiture, apparemment sans but précis, la tête et le cœur pleins de pensées et d'émotions qu'il ne s'explique pas. Et enfin Nathan, jeune homme convoqué une fois par mois par un inspecteur de police, M. Field, pour parler d'une affaire dont Nathan ignore en quoi cela l'implique mais qui intéresse grandement l'inspecteur. Quatre personnages, deux femmes et deux hommes, dont nous suivons de près le développement. Toujours dans le même ordre, dans des mondes différents. Décrits dans de petits chapitres.

Il serait tentant de dévoiler l'évolution de ces quatre êtres humains mais cela nuirait au suspense qui se trouve sous l'histoire et qui capte l'attention du lecteur dès les premières pages. Je veux être franc : il n'y a pas de roman que j'ai récemment lu si vite que «La Grande Roue». Le lecteur se rend compte que sa sympathie change constamment avec les personnages et que sa curiosité est défiée par le jeu de l'indication du temps chaque fois qu'il va s'agir d'Emma. Une autre technique dont Diane Peylin s'est servie abondamment consiste à donner des descriptions ou d'autres précisions en ajoutant des phrases, puis des parties de phrase, ensuite juste un ou plusieurs mots séparés. Cela donne l'impression que l'auteure précise ce qu'elle veut dire. Ou nuance ce qu'elle veut dire. Ou l'explique. Eclaircit. Pour ma part ces techniques marchent. Malgré le fait que le thème parle beaucoup de la souffrance, «La Grande Roue» est un roman impressionnant que j'ai lu avec plaisir et admiration. Permettez-moi finalement de citer les dernières phrases du livre:

«Le jour s'en va. La nuit se lève. La voiture traverse une ville illuminée. Sur la place, une Grande Roue. Qui tourne.»

Nous sommes heureux de vous faire partager le plaisir d'un livre écrit par une auteure chazonnaise.

Carl Evertse

Horaires de la bibliothèque : les mardis de 16h à 18h.

YOGA

Deux intervenants dispensent cette année des cours de yoga dans la salle polyvalente :
Isabelle DENIS les lundis de 9h30 à 10h30 et mercredis de 18h à 19h (contact : 0603702246)
et Florian ORTIN les jeudis de 18h à 19h (contact : 06 28 32 28 72).

SONOTHERAPIE

Fanny Aubin, domiciliée à Chauzon, vous propose des séances de sonothérapie (technique de bien être qui utilise les sons et les vibrations à des fins harmonisantes, par principe de résonnance). Plus d'informations sur le site de la commune.

Contact : 07 85 36 28 86

RECENSEMENT DE LA POPULATION

Population légale au 1^{er} janvier 2019, en vigueur à compter du 1^{er} janvier 2022 : 427 personnes

ETAT CIVIL

Ils nous ont quitté :

Jacques PERGE à l'âge de 78 ans.

Naissance :

Noah GROS PIGNEUL, né le 16 novembre 2021 à Montélimar, fils de Karine PIGNEUL et de Nicolas GROS.

PERMANENCE DES ELUS

La prochaine permanence des élus se tiendra dans la salle polyvalente de la mairie le mardi 10 mai de 14h à 17h.
La suivante se tiendra en septembre à une date qui vous sera communiquée ultérieurement par voie d'affichage et sur le site de la commune.

ELECTIONS 2022

Les élections présidentielles auront lieu les 10 et 24 avril 2022 et les élections législatives les 12 et 19 juin 2022.
Les dates limites d'inscription sur les listes électorales sont :

- Présidentielles : en ligne jusqu'au 2 mars, en mairie ou par courrier jusqu'au 4 mars,
- Législatives : en ligne jusqu'au 4 mai, en mairie ou par courrier jusqu'au 6 mai.

Toutes les informations concernant la commune sont disponibles sur son site à l'adresse : chauzon.fr.